



## COMMUNE DE BILLENS-HENNENS

### Procès-verbal de l'Assemblée communale du 18 décembre 2023

Assemblée communale tenue à l'abri PC de Billens.

Présidée par M. Florian Dubail, Syndic.

Procès-verbal tenu par Mme Alexandra Lovati, Secrétaire communale.

Présents : Citoyennes et citoyens : 31  
Conseil communal :  
M. Claude Berset, M. Jean-Marie Chammartin, M. Serge Pichonnat,  
M. Benoît Helle, M. Jean-Claude Sugnaux, Mme Salomé Donzallaz  
M. Florian Dubail  
Secrétaire communale : Mme Alexandra Lovati  
Caissière communale : Mme Vanessa Italiano  
Nombre total de personnes présentes : 39 y compris le Conseil communal et  
la Caissière communale

Excusés : M. et Mme Jean-Joseph Raemy  
M. Philippe Curdy

- A 20h00, M. Florian Dubail ouvre l'assemblée, salue cordialement les personnes présentes, les remercie de leur présence ; Selon document projeté à l'écran :
- Rappelle l'art. 18 de la loi sur les communes concernant le vote ;
- Rappelle que la convocation a paru dans la Feuille Officielle n° 47 du 24 novembre 2023, a été affichée aux deux piliers publics et adressée aux citoyens par un tout-ménage ainsi que sur le site internet communal ;
- Procède à la nomination de deux scrutateurs : M. Nicolas Chammartin, M. Roland Barbey.
- Présente le tractanda à l'écran :

#### Le tractanda tel que proposé est approuvé à l'unanimité.

Aucune remarque n'étant faite sur le mode de convocation et le tractanda, cette assemblée peut valablement délibérer.

#### 1. Procès-verbal du 11 mai 2023

Le procès-verbal du 11 mai 2023 n'est pas lu. Il a été mis à disposition sur le site internet communal et au bureau communal. Il ne fait l'objet d'aucune remarque.

M. Florian Dubail remercie la rédactrice et le soumet au vote :

**Vote :**                      **Oui : 39**                      **Non : 0**                      **Abstention : 0**

**Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des voix.**

## 2. Investissements 2023 - point de situation

**M. Dubail** présente les différents investissements 2023, selon une présentation projetée à l'écran.

- Réfection du chemin des Pales et des conduites souterraines (solde CHF 49'000.- à disposition, coût des finitions certainement inférieur à ce montant) : début du chantier en 2022. Reste à faire la dernière couche de bitume définitive qui sera exécutée en même temps que la couche du chemin des Planches. Délai : début printemps 2024, selon la météo.
- Mise en conformité des arrêts de bus de Billens, Village (LHand) – porté au budget CHF 200'000.- dont CHF 150'000.- de subsides : projet beaucoup plus compliqué car l'Etat nous demande de mener une étude complète de toute la route centre du village jusqu'au rond-point, pour mettre en place ce nouvel arrêt de bus. En tractation actuellement, mais la commune va essayer de débiter un projet début 2024.
- Aménagement d'un terrain multisports, réfection du chemin des Planches et installation de places de parc : addition de deux budgets, CHF 700'000.- à disposition dont CHF 500'000.- déjà engagés pour le terrain multisports et les places de parc le bordant, solde d'environ CHF 200'000.- qui vont couvrir la réfection du chemin des Planches. Projet pour lequel nous sommes dans l'attente du permis de construire qui va arriver d'ici quelques jours, voire début 2024.
- Etude nouveau bâtiment et place du village : demande de permis de construire en cours, tous les préavis sont émis dont quelques-uns impliquant quelques petites modifications qui sont d'ores et déjà en cours. Le permis devrait être délivré courant janvier 2024.

Phase 41 (détail du projet pour appel d'offres) : suite à un appel d'offres sur les marchés publics, le Conseil communal vient d'adjuger le mandat à un architecte pour travaux de détail, plans d'exécution, demandes de prix, et suivi de chantier. Ce marché a été attribué au bureau Ruffieux & Chehab, qui avait fait le début du projet et qui avait l'offre la plus économique. Cette phase 41 va durer les 6 premiers mois de l'année. Début juin 2024, nous devrions avoir le coût total du projet. On était parti avec CHF 5 millions il y a 2, 3 ans auparavant et à la dernière estimation, le prix est monté à CHF 7 millions. Une fois en possession du coût total, le Conseil communal devra se déterminer s'il poursuit ou non ce projet. En cas d'affirmative, une assemblée extraordinaire aura lieu en septembre 2024.

- Installation de panneaux solaires photovoltaïques : budget CHF 125'000.- dont CHF 25'000.- de subsides. Les panneaux sont installés. Solde disponible de CHF 91'000.- si on décide de poser des panneaux sur d'autres bâtiments communaux.
- Réfection route Billens-Hennens : les travaux débiteront dès 2024 selon la météo.

## Questions

### **Question de Mme Nicole Curdy**

Pourquoi des panneaux n'ont pas été installés sur le bâtiment de la déchetterie ?

### **Réponse de M. Dubail**

Le fournisseur a décidé qu'il ne servait à rien d'installer des panneaux sur un bâtiment où l'on ne consomme pas d'électricité. A noter que finalement, le solde de cet investissement sera conservé afin de l'investir pour des panneaux dans le cadre du projet du Centre village (nouveau bâtiment ou celui du chemin des Pales 3).

### **Complément par M. Andres Wirz**

Etant dans le domaine du photovoltaïque, il explique que si l'on ne consomme pas soi-même, on revend au Groupe E. Le tarif de revente au Groupe E n'est pas très intéressant. Il confirme de fait qu'effectivement qu'il n'y a pas d'intérêt à mettre des panneaux sur le bâtiment de la



déchetterie, par contre le bâtiment du chemin des Pales 3 serait intéressant car il y a de la consommation.

### 3. Budgets 2024

**M. Chammartin** prend la parole :

L'établissement d'un budget est toujours un exercice de haute voltige car nous devons d'être réalistes et optimistes dans un même temps. A première vue, le budget que l'on va vous présenter et commenter ce soir n'engage guère à l'optimisme mais nous osons espérer que la réalité des charges programmées par le canton et les associations intercommunales soient un peu plus modérées que prévues. Sur ce point, je me dois de manifester mon étonnement et mon indignation sur le fait que nous apprenons dernièrement, le 13 décembre dernier, qu'une augmentation de charges de CHF 500'000.- pour le district (Billens CHF 16'000.-) est prévue pour ce qui concerne les indemnités aux proches aidants. Cette façon de faire montre l'indifférence que nos autorités cantonales attachent aux autorités communales.

Le budget présenté ce soir dégage un supplément de charges de CHF 145'868.-. Ce résultat reflète une situation quasi générale (95% des communes) qui annoncent un supplément de charges pour 2024. Mais ceci, je vous l'accorde est une mince consolation.

L'année 2024 sera une année charnière dans l'évolution des charges. En effet, nous ne pourrons plus accepter des augmentations des charges liées comme cette année ou certains postes ont enregistré des augmentations de 15 à 20 %.

Nos députés et nos délégués dans les diverses associations devront agir et apprendre à dire non lors de la présentation de certaines propositions.

Nous allons passer à l'examen de ce budget, à l'écran. Nous passerons dicastère par dicastère et je me permettrai de vous signaler quelques explications sur les postes et chiffres qui ont influencé ce budget. Pour chaque dicastère, vous aurez l'occasion de demander des explications ou compléments d'info.

#### 3.1 Présentation du compte des résultats

##### **0-Administration**

###### 01 – Législatif et exécutif

- Traitement et jetons du Conseil communal.  
Budget 2023 : CHF 50'000.- / Budget 2024 : CHF 50'000.-.  
Frais effectifs 2022 : CHF 34'400.-.

###### 02-Services généraux

- Augmentation des classes des collaborateurs communaux.
- Augmentation coût de la vie : 1.6 %.
- Salaire de M. Mettraux répartition : 33 % de son occupation.
- Total : CHF 32'159.-

##### **1-Ordre public**

###### 14-Questions juridiques

- Augmentation des frais de fonctionnement AGR Association Glâne Région (anciennement ABMG) de CHF 6'000.- .

###### 15-Service du feu

- La participation financière communale est de CHF 15.86 par habitant x 876 habitants = CHF 13'930.-.



- Diminution d'amortissement du matériel incendie de CHF 20'997.-. Solde consolidé fin 2023.

#### 16-Défense

- Concerne l'achat de matériel pour le PRU (point de rencontre d'urgence).

### **2-Enseignement et formation**

#### 21-Scolarité obligatoire

- Transports scolaires : CHF 50'000.- de plus.
- Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le transport de l'après-midi sera à notre charge.
- Dès août 2024 : augmentation du nombre d'élèves pour la rentrée 2024-2025 donc dédoublement des transports.
- Participation aux dépenses cantonales : école primaire CHF 17'000.- - CO / CHF 24'000.- (7%)
- Frais financiers du CO : augmentation de 139 %, soit CHF 16'000.-.

#### 22-Ecoles spécialisées

- Augmentation de 10 % : CHF 11'000.-. Participation des communes aux institutions spécialisées-handicapés.

### **3-Culte, culture et loisirs**

#### 32-Culture, autres

- Contribution à la bibliothèque intercommunale + 28% : CHF 2'200.-.

#### 34-Sports et loisirs

- Participation aux frais d'exploitation CHF 50'322.- et aux frais financiers d'Epicentre pour CHF 30'246.-.
- Nouveauté : participation communale pour le Passeport vacances : CHF 1'612.-.
- M. Helle informe qu'il y aura un pump-track (piste-circuit pour vélos et/ou trotinette) sur la place du village en mai 2024, mis à disposition par le canton pour un coût CHF 1'500.-, durée 1 mois.

## **Questions**

### **Question de Mme Nicole Curdy**

En parlant de culte, la croix se trouvant devant l'église se dégrade fortement. La commune peut-elle faire quelque chose ?

### **Réponse**

M. Sugnaux, responsable des bâtiments, en prend acte pour faire le nécessaire.

### **4-Santé**

#### 41-Hôpitaux, établissements médico-sociaux

- Participation aux homes régionaux : + CHF 11'000.-.
- Participation aux frais d'accompagnement des personnes âgées : CHF 30'000.-.

#### 42-Soins ambulatoires

- Diminution due à une participation aux indemnités forfaitaires régionales : CHF 31'121.- transfert dans le compte Prévoyance-assistance.

### **5-Affaires sociales**

#### 53-Vieillesse et survivants

- Nouveau poste : Participation prestations Seniors+ : CHF 3'350.-.

#### 54-Famille et jeunesse

- Participation à l'assurance régionale petite enfance (+31%) : CHF 16'000.-.



#### 56-Logements sociaux

- Suppression des subsides pour immeubles.

#### 57-Aide sociale et domaine de l'asile

- Reprise montant indemnité forfaitaire : CHF 38'000.-.
- Aide matérielle – mesures d'insertion sociale : canton +CHF 24'000.- / région : CHF 26'500.- (+66 %).

### Questions

#### **Question d'une personne ne s'étant pas annoncée**

A quoi correspond exactement ce point 57 ?

#### **Réponse de M. Chammartin**

L'aide matérielle et les mesures d'insertion sociales

#### **Complément de Mme Donzallaz**

L'aide matérielle est fournie par l'entente sociale intercommunale de la Glâne (sauf Romont et Rue) et qui est dispensée à toute personne en ayant besoin, pas forcément des personnes qui sont bénéficiaires de l'aide sociale, cela peut être des personnes qui sont au-dessus de cette norme édictée par le canton, mais qui ont des problèmes de gestion financière. L'entente sociale intercommunale le fait à titre préventif afin d'éviter que ces personnes ne passent sous le barème de l'aide sociale et que du coup, elles coûtent encore plus cher aux communes. Et comme vous le savez, dans le contexte actuel, il y a une augmentation de la précarité de manière générale et les demandes d'aide sociale toujours plus fréquentes font augmenter les coûts.

#### **6-Trafic et télécommunications**

##### 61-Circulation routière

- Répartition différence salaire employé communal.

##### 62-Transports publics

- Dépenses relatives au trafic régional (+ 11%) : CHF 8'300.-.

#### **7-Protection et aménagement environnement**

##### 73-Gestion des déchets

- Répartition différente : employé communal + charges sociales : CHF 9'000.-.
- Frais d'élimination des déchets : CHF 10'000.-.

#### **8-Economie**

##### 84-Tourisme

- Participation AGR Association Glâne Région : + 1'700.- (29 %).

#### **9-Finances et impôts**

##### 96-Immeubles patrimoine financier

- Différence : Entretien et énergie-combustible.

#### **99-Répartition du résultat**

**Le budget du compte des résultats 2024 présente un excédent de charges de CHF 145'868.-.**

#### 3.1.1 Rapport de la Commission financière



M. Louis Rouiller donne lecture du rapport.

## Rapport de la commission financière – Assemblée du 18 décembre 2023

### Budget de fonctionnement 2024

Monsieur le syndic, madame la conseillère, messieurs les conseillers, chers citoyennes, chers citoyens.

En date du 22 novembre, nous avons reçus les budgets de fonctionnement et d'investissement pour 2024. La commission financière a analysé les documents puis a rencontré le conseil communal le 4 décembre afin d'éclaircir et comprendre l'ensemble des documents.

Lors de l'examen du budget de fonctionnement, le CF relève les points suivants :

- Les charges de l'administration générale augmentent de 13%
- Les charges relatives à l'enseignement obligatoire augmentent de 10%
- Les charges liées aux établissements médicaux-sociaux augmentent de 20%
- Les impôts sont annoncés identiques au budget 2023

Ce budget 2024, présenté avec un excédent de charge de 145'868.10, nous semble réaliste.

Pour ces raisons, la commission financière conseille à l'assemblée communale d'accepter le budget de fonctionnement tel que présenté ce soir.

La commission financière remercie le conseil communal pour sa collaboration lors de l'analyse des budgets.

Billens, le 18 décembre 2023

Au nom de la commission financière,



Louis Rouiller

#### 3.1.2 Questions et débats

Pas de questions, ni remarques.

#### 3.1.3 Vote final du budget de résultat

<b>Vote :</b>	<b>Oui : 39</b>	<b>Non : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------	-----------------	----------------	-----------------------

**Le budget du compte de résultats est approuvé à l'unanimité.**

### 3.2 Présentation du compte des investissements

**M. Chammartin** : je tiens à remercier la Commission financière pour son travail et pour les remarques intéressantes et pertinentes formulées lors de l'examen de ce budget.

Pour l'année 2024, nous vous présentons 2 nouveaux investissements liés à l'aménagement du quartier du Riau concernant l'adduction d'eau potable, l'évacuation des eaux claires et des eaux usées.



Les autres postes mentionnés dans les investissements sont des soldes et reports d'investissement votés l'année dernière.

La parole est donnée à M. Pichonnat pour l'explication des deux investissements.

**M. Pichonnat :** (plans à l'écran)

Le 1<sup>er</sup> projet concerne l'eau potable du quartier du Riau. La conduite EP passe à travers la parcelle et elle devra être déviée tout le tour afin de pouvoir alimenter les hydrantes (budget de CHF 125'000.- ./ les taxes, soit CHF 77'000.-). La commune va prendre en charge au niveau des conduites et l'installation. La creuse et autres seront faites par les autres entreprises concernées par le projet du Riau.

Eaux usées : on va repartir depuis l'ancien bâtiment communal, en faisant un pousse-tube sous la route, à 5 m. de profond, et on va relier jusqu'en bas où il y a la réserve pour la défense incendie. Coût de CHF 260'000.- ./ les taxes, soit CHF 108'000.- environ.

## Questions

### Question d'une personne ne s'étant pas annoncée

Sous la route, il y a déjà eu des travaux il y a une année, une année et demi ?

### Réponse de M. Pichonnat

Ce n'est pas au même endroit, ce sera depuis l'ancien bâtiment communal (Bioleyre 2) vers l'ancienne laiterie. Ces ouvrages s'effectueront une fois que les travaux des immeubles du Riau auront commencé.

### Question de M. Brühlart

Pour quelle raison doit-on descendre aussi profond ?

### Réponse de M. Pichonnat

En raison des sous-sols du futur nouveau bâtiment communal.

### Question d'une personne ne s'étant pas annoncée

Il y a un ruisseau qui passe justement sous ces futurs travaux, est-ce juste ?

### Réponse de M. Pichonnat

Effectivement, mais il devra être dévié lors de la construction des immeubles, sous la responsabilité des différents maîtres d'ouvrage.

**M. Chammartin** donne les explications concernant les investissements 2024 :

#### **0-Administration**

- Aménagement du Riau EC : CHF 125'000.- - Taxes estimées : CHF 48'000.- + nouvelles constructions, CHF 77'000.- à notre charge. Financé par les liquidités. Amortissement de 1.25 % dès 2025, soit une charge de CHF 962.50.
- Aménagement du Riau EU : CHF 260'000.- - Taxes estimées : CHF 152'000.- + nouvelles constructions, CHF 108'000.-, financé par les liquidités et un amortissement de 1.25 % dès 2025, soit une charge de CHF 1'350.-.

**M. Dubail** précise en énumérant les soldes des investissements 2023 qui font partie des investissements 2024. Ce qui est à voter ce soir ce sont également les deux investissements cités plus haut pour le quartier du Riau.

**Le compte des investissements 2024 présente un excédent de charges de CHF 782'300.-.**

#### **3.2.1 Raccordements pour l'adduction d'eau potable Rte de Prévonloup-Ch. du Riau-Les Dailles**





**M. Pichonnat** présente : voir sous point 3.2.

### 3.2.2 Raccordements eaux usées et eaux claires Rte de Prévouloup-Ch. du Riau-Les Dailles

**M. Pichonnat** présente : voir sous point 3.2.

### 3.2.3 Rapport de la Commission financière

**Monsieur Rouiller** donne lecture du rapport de la Commission :

#### **Rapport de la commission financière – Assemblée du 18 décembre 2023**

#### **Budget des investissements 2024**

Monsieur le syndic, madame la conseillère, messieurs les conseillers, chers citoyennes, chers citoyens.

Selon le même déroulement que pour les comptes de fonctionnement, la CF a analysé le budget de investissements 2024.

Lors de l'examen du budget des investissements, le CF relève les points suivants :

- 1. Approvisionnement en eau, aménagement du quartier « Le Riau ». 125'000.- de charges pour 53'000.- de produits
- 2. Traitement des eaux usées, aménagement du quartier « le Riau ». 260'000.- de charges pour 175'000.- de produits.

Les autres investissements sont des reports du budget 2022

Pour la commission financière, ces investissements sont nécessaires au développement du nouveau quartier « Le Riau » ainsi qu'au développement de la commune.

Pour ces raisons, la commission financière conseille à l'assemblée communale d'accepter le budget des investissements tel que présentés ce soir.

Billens, le 18 décembre 2023

Au nom de la commission financière



Louis Rouiller

### 3.2.4 Questions et débats

#### **Question d'une personne ne s'étant pas annoncée**

Actuellement la conduite d'EU, il n'y en a pas du tout ou elle est trop petite ?

#### **Réponse de M. Dubail**

Nous devons la mettre en séparatif, car tout est en unitaire. On parle toujours du Riau, mais même s'il n'y avait pas eu ce chantier, à terme, la commune aurait dû faire ces travaux de toute manière. On profite de ce chantier pour le faire.

#### **Question de M. Brülhart**

Quel réseau n'est pas en séparatif actuellement ?





### Réponse de M. Pichonnat

La descente de la route d'Hennens et la descente du village, une partie.  
On fait secteur par secteur, petit à petit.

#### 3.2.5 Vote final du compte des investissements

<b>Vote :</b>	<b>Oui : 39</b>	<b>Non : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------	-----------------	----------------	-----------------------

**Le compte des investissements 2024 est approuvé à l'unanimité en tenant compte également des crédits d'investissement pour les raccordements adduction d'eau potable + conduites EU-EC Le Riau-Les Dailles 3.2.1 et 3.2.2**

**M. Chammartin :** Avant de clore le chapitre du budget, je voudrais vous remercier pour votre présence et pour l'intérêt que vous portez à notre commune et à votre compréhension envers les membres du Conseil communal. Je profite de remercier mes collègues du Conseil communal pour leur collaboration ainsi que toutes les personnes de l'administration communale pour leur dévouement et pour la mise à disposition de leurs connaissances pour l'intérêt de notre communauté. Je vous souhaite à toutes et à tous un Joyeux Noël.

## 4. Plan financier

**M. Dubail** présente le plan financier à l'écran.

Le plan financier c'est important, car c'est le guide, c'est ce qui nous permet de voir le futur pour voir si on peut investir, engager des dépenses récurrentes.

C'est un plan mis à jour. Pour 2023, on est en négatif de CHF 6034.-, petit déficit voté pour le budget 2023.

Pour se projeter on a dû calculer toutes les charges qui ont augmenté ces dernières années. Les charges ont augmenté ces 5 dernières années de 6.8 % par année. Ce sont des charges liées à nos associations de communes et il y a aussi des charges liées par rapport au canton. Charges liées, augmentation entre 10 et 15 % en général.

Les produits ont augmenté ces 5 dernières années de 3.5 % car plus d'habitants, donc augmentation des recettes.

On a projeté jusqu'en 2028 avec des chiffres mais qui sont plus bas que ceux présentés, avec des charges qui augmenteraient de 2,5 % et des recettes avec une augmentation de 1.5 %.

2-3 variables qu'on connaît et qui vont bouger : Centre village (2027), et on a introduit les surcoûts avec la nouvelle école de Romont. Les 50 millions que Romont met pour sa nouvelle école, on aura des charges à ce niveau. On a 10 % des élèves de Romont.

Les investissements qu'on a réalisés vont devoir être amortis les prochaines années. Pour les prochaines années, on a tout ce qui est protection, réseau d'eau (500000.-) à investir.

Pour le réseau d'eau, il faut savoir si l'on veut travailler avec d'autres communes, sinon on devra dépenser pour pouvoir alimenter en eau potable. On a déjà intégré le minimum, soit un demi-million qu'on sait qu'on devra dépenser.

Centre village : CHF 6'000'000.-.

Si on se projette avec tout ça, on se rend compte que d'ici 2027, il va manquer environ CHF 500'000.- par année.



Il faudrait qu'on essaie de diminuer les charges, tout en sachant que nous avons très peu de marge de manœuvre par rapport aux charges liées. En contre-partie, il faut bien entendu tenir compte des recettes bien entendu (impôts / taxe immobilière).

C'est pour cela que pour le Centre village, on ne veut pas aller au-delà de 6 millions (emprunt). On pourrait se le permettre, mais du coup, nous ne pourrions plus investir pour d'autres choses, comme l'entretien des routes, etc.

## Questions

### **Question d'une personne ne s'étant pas annoncée**

Est-ce que le plan financier a été simulé sans le Centre village afin d'avoir une idée ?

### **Réponse de M. Dubail**

Si l'on ne fait pas le Centre village, on gagne environ 2 ans.

### **Question d'une personne ne s'étant pas annoncée**

Limite de dépassement par rapport à la loi sur les communes ?

### **Réponse de M. Dubail**

Les 5 %, c'est fini. Aujourd'hui on amorti des immeubles pour plus de 140'000.- pour lesquels on a aucune dette bancaire donc ce n'est pas un problème. Le problème serait si un jour on fait – CHF 500'000.- et qu'il faudrait trouver des liquidités.

### **Question de M. Jaquet**

La fortune on l'utilise depuis 3 ans déjà, mais cela n'amène rien dans le porte-monnaie de la commune. Quels sont les actifs que nous pourrions vendre pour avoir des liquidités ? Il n'y en a pas.

Dans le budget 2024, si on enlève les CHF 145'000.- pris de la réserve, on est à plus de 7% de déficit, donc normalement on devrait augmenter les impôts.

Cette réserve est une écriture comptable, mais ça n'apporte aucun franc dans la caisse. Sauf si on vend quelque chose, mais vous n'allez pas vendre le réseau d'eau, le réservoir, les routes, donc c'est cela qui me fait soucis. On est en train de passer des déficits acceptables, mais qui sont plus importants qu'ils le sont qu'aujourd'hui On a aussi CHF 200'000.- aux recettes des impôts spéciaux. Ça c'est très aléatoire, M. Chammartin l'a confirmé. Si on enlève CHF 350'000.-, il y a que CHF 100'000.- d'impôts spéciaux et CHF 140'000.- qui sont pris sur cette réserve, on est déjà en déficit d'un demi-million. Et dans les investissements futurs, est-ce qu'on a tenu compte des séparatifs pas terminés, les routes, le réseau d'épuration régional qui va se faire, les homes, a-t-on tenu compte de ceci ?

### **Réponse de M. Dubail**

Si on ne fait pas d'amortissements dans notre budget, on fait un bénéfice de CHF 100'000.-. Il y a beaucoup d'amortissements comptables. Qui dit pas d'amortissements, dit forcément excédent de recettes. Aujourd'hui mais pas dans 3 ans.

On a fait le plan des liquidités, c'est dans 3-4 ans qu'il y aura un souci, ce n'est pas aujourd'hui. C'est ça qui compte, ce sont les liquidités, le reste ce sont des écritures comptables.

Aujourd'hui, on est dans une situation où il y a les associations de communes et même si les élus en font partie, il y a très peu de personnes qui osent dire non. Il y a certains besoins qui ne sont pas nécessaires et cela est très difficile à faire comprendre. Exemple du projet Seniors+ où on nous met 2 postes, sur la base de projets dans les villes, mais que nous n'avons pas besoin en campagne. Du coup, un coût supplémentaire pour les communes.

Finalement on est plutôt content de devoir attendre juin 2024 pour connaître le coût du projet Centre village, car nous aurons bouclé l'exercice 2023.

### **Question d'une personne ne s'étant pas annoncée**

Se souvient qu'il y a environ 8 ans, la commune se trouvait dans la même situation où on avait un demi-million de déficit prévu et finalement aujourd'hui on s'en est sorti, certainement par



l'effet de l'augmentation de la population. Alors il y a peut-être le même effet ces prochaines années.

### **Réponse de M. Dubail**

Ce qui est très frustrant c'est que le coût du projet du Centre village, c'est la moitié de l'augmentation qu'on nous a imposé cette année. Le Centre village va nous coûter CHF 200'000.- par année et on nous a demandé de trouver CHF 500'000.-. Et peut-être que l'année prochaine, on va encore nous demander de trouver CHF 300 ou 400'000.-.

## **5. Divers**

### **M. Berset – déchetterie :**

Le Conseil communal a décidé de changer l'Ecopress de 2005. En plus, nous devons faire plusieurs vidanges, vu le nombre d'utilisation qui a augmenté. Il y a aussi eu plusieurs pannes et plus assez grand vu l'augmentation de la population. 19 pannes, dont une majorité dues à une mauvaise manipulation des citoyens (trop de sacs mis en une fois). Exemple : un tapis mis dedans, qui a bloqué la presse. Il faut respecter les quantités et vraiment n'y mettre que des sacs poubelle, rien d'autre.

La nouvelle Ecopress devrait être livrée début mars 2024. Elle aura une capacité de 16 m<sup>3</sup> (actuellement 12 m<sup>3</sup>). Il n'y aura plus de cartes à recharger au bureau communal. Le paiement se fera directement sur la machine par carte bancaire. Bien entendu, on va mettre en place la restitution des cartes déchets avec remboursement du dépôt et du solde pour chaque carte. Les citoyens seront avertis par un tout ménage.

Frais bancaires à charge de la commune. Taxe au poids passant de 0.50 cts/kg à 0.52 cts/kg.

### **Question d'une personne ne s'étant pas annoncée**

Il y a une caméra à la déchetterie. Sommes-nous filmés ?

### **Réponse de M. Dubail**

Non. C'est filmé en direct, aucun enregistrement. Nous attendons les autorisations nécessaires, ensuite oui, il y aura enregistrement. Il y a eu beaucoup trop d'incivilités, qui engendrent pas mal de soucis pour nous, mais étonnamment depuis l'installation de la caméra, il y en a moins, voire plus.

### **M. Pichonnat – réseau d'eau :**

Comme vous le savez, on est toujours au-dessus des valeurs avec le chlorothalonil, de fait, on n'utilise pas notre source et nous sommes raliés aux réseaux RSG et Romont. On se demandait si on n'abandonnerait pas nos sources et on ferait uniquement avec le RSG et Romont. Il y a aussi le projet avec les communes vaudoises.

On a une station intermédiaire obsolète qui va nous coûter env. CHF 260'000.- pour la mise aux normes.

Le bureau Ribli a été mandaté pour nous établir une table, mais même si on abandonne cette station, on devra faire une chambre de raccordement. Actuellement on a rien décidé mais le Conseil communal examine les différentes options. A suivre. Nous avons un délai du Service des affaires alimentaires et vétérinaires (SAAV) au 29.02.2024 pour nous déterminer.

### **Question d'une personne ne s'étant pas annoncée**

Il y a quelques temps, il était peut-être question de mettre un filtre ?

### **Réponse de M. Dubail**

Non car sur de petites quantités, c'est très cher (c'est CHF 1.-/m<sup>3</sup>).



**Question de Mme Nicole Curdy**

L'eau est traitée à quoi ?

**Réponses de M. Dubail**

Elle n'est pas traitée, elle est propre. On est à flux tendu, on la stocke pas ici, donc pas besoin de traitement.

**Complément de M. Sugnaux**

L'eau potable vient de Charmey pas de Grandvillard. La qualité de l'eau est très bonne. Je pense qu'il ne faut pas supprimer les sources que nous avons sur la commune, car on ne sait pas, dans le futur les valeurs peuvent revenir dans les normes. Cette étude a aussi été faite pour réaliser un bouclage complet du réseau (Ecureuil/Hennens/Billens/Romont).

**Question de Mme Nicole Curdy**

L'eau des sources va où ?

**Réponse de M. Pichonnat**

Au ruisseau.

**M. Helle – transports :**

---

Pour 2025, la Commune de Romont réfléchi pour changer sa ligne de bus 479 (tour de la gare au centre de Romont), et il y aurait la possibilité que ce parcours soit modifié et passe par la Maula et Billens. Ceci est à l'étude, nous ne sommes pas encore à bout touchant, mais si cela se fait, cela implique qu'il y aurait plus de bus qui passeraient par Billens. Ce serait un plus pour la commune. Cette ligne serait considérée comme du trafic urbain, donc le Canton prendrait 57% à sa charge. Les horaires restent également à être définis, mais il se pourrait que ce soit toutes les demi-heures. Nous pourrons vous en dire plus l'année prochaine.

**Question d'une personne ne s'étant pas annoncée**

Est-ce qu'un concept d'arrêt vers l'hôpital avec un abri a été étudié ?

**Réponse de M. Helle**

Dans un premier temps, il faudra voir le trajet exact de la nouvelle ligne et par conséquent, dans l'immédiat, pour les infrastructures nous sommes dans l'attente. Pour l'arrêt de bus de l'hôpital, il faudra effectivement trouver des solutions, pour l'arrêt du centre du village également. Parallèlement à ceci, si nous avons mis le renouvellement de cet arrêt, c'est en raison de la LHand (Loi sur les Handicapés) qui impose aux communes de mettre leurs arrêts de bus aux normes.

**Question d'une personne ne s'étant pas annoncée**

« L'arrêt » situé proche de l'ancien hôpital, home, RSG, va-t-il être amélioré car non seulement il n'est pas très sécurisé, mais il n'y a pas d'abri non plus. Peut-être y'a-t-il quelque chose à voir avec le RSG qui a un plan mobilité à mettre en place.

**Réponse de M. Helle**

Effectivement, il va falloir trouver des arrangements car la Commune n'a pas de terrain dans cette zone.

**Question de M. Wirz – panneaux solaires**

Nous avons maintenant cette réserve financière. Nous avons également ce bâtiment communal au ch. des Pales 3 qui consomme. Pourquoi pas utiliser cette réserve financière pour faire une installation photovoltaïque car cela serait amorti en 10 ans. Et nous aurions de l'électricité gratuite pour les 20 prochaines années.

**Réponse de M. Dubail**

Dans un premier temps, nous attendons le permis de construire pour le projet Centre du village. Nous avons prévu un chauffage à bois pour le futur bâtiment. Un projet de panneaux solaires serait intégré avec le nouveau bâtiment. Le bâtiment des Pales 3 sera de toute manière impacté par le nouveau projet. De plus, il doit être mis aux normes (portes anti-feu, velux, toiture, etc...).



**Question de M. Wirz**

Les deux bâtiments seraient mis sur le même compteur ?

**Réponse de M. Dubail**

Répond par l'affirmative.

**Question de Mme Curdy**

Informe que suite aux dernières fortes intempéries, à trois fois, de l'eau est remontée depuis la cave. Est-ce normal ? Est-ce qu'il y a une nappe phréatique ? Et que peut-on faire ?

Mme Jaquet : confirme qu'elle a rencontré le même problème trois fois en 2022 et deux fois cette année.

**Réponse de M. Dubail**

Nous n'avons pas vraiment d'explications précises à ceci, mais les dernières intempéries ont représenté une situation exceptionnelle avec malheureusement des conséquences exceptionnelles.

**Question d'une personne ne s'étant pas annoncée**

Comment cela se fait-il que le chlorothalonil augmente alors que les parcelles ne sont plus traitées, qu'il y a eu des sondages installés, etc... ?

**Réponse de M. Dubail**

Il y a des mouvements d'eau, des circuits d'eau, qu'on ne maîtrise pas du tout.

Le Home a aussi du chlorothalonil, mais il en a un peu moins. Mais il a aussi de l'eau dans les normes en très grande quantité et il arrive à la mélanger, mais il doit en jeter quand même beaucoup.

M. Dubail remercie ses collègues de l'exécutif ainsi que les deux collaboratrices présentes ce soir, qui sont là depuis deux ans et avec qui ça fonctionne bien et le Conseil communal en est très content. Merci également aux citoyennes et citoyens présents ce soir.

M. Dubail invite les participants à l'assemblée à venir partager le verre de l'amitié et souhaite d'ores et déjà de très belles fêtes de fin d'année à tous.

L'assemblée communale est levée à 21h40.

Le Syndic

La Secrétaire

Florian Dubail

Alexandra Lovati

